

---

## Le bourg de Chelles des origines à la Révolution

par M<sup>e</sup>. J. Marsigny, le 13/10/1948 (Extraits)

Puisant dans les ouvrages de l'abbé Torchet, de Berthault et d'autres plus anciens comme celui de l'abbé Lebœuf, et y ajoutant ses connaissances personnelles des droits et des vieilles coutumes de la Monarchie, le conférencier brosse un tableau extrêmement pittoresque de la vie au village de Chelles, d'une part et à l'abbaye royale d'autre part. Son exposé très vivant, souvent piquant, toujours savoureux, fait s'agiter devant les auditeurs bourgeois et vilains, laïcs et religieux, officiers et magistrats, les Abbesses et les évêques et même, à l'occasion, des cousins royaux.

Madame de Sévigné, elle-même, apporte son témoignage à M<sup>e</sup>. Marsigny et c'est un véritable régal d'entendre par la bouche du conférencier, la reine des épistolières.

Le développement continu de l'agglomération parisienne au cours des cent dernières années, en même temps que la mauvaise qualité de la pierre à bâtir autrefois employée à Chelles ont fait de notre localité une ville sans grand caractère, sans vie propre, une sorte d'annexe de la capitale où l'on ne retrouve que de rares vestiges du passé. Rien ne permet, à première vue de soupçonner l'importance qu'eut notre cité sous l'ancienne Monarchie.

Chelles, jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est avant tout l'abbaye royale, qui nous est bien connue par divers ouvrages, en particulier par l' " Histoire Manuscrite ", en trois volumes, attribuée à Dom Placide PORCHERON, et que j'ai eu la bonne fortune de pouvoir consulter dans une bibliothèque privée. L'abbé TORCHET et BERTHAULT y ont, avant moi, largement puisé.

A la fin de l'Ancien Régime, Chelles se présente sous la forme d'une seigneurie ecclésiastique féminine dont les religieuses de l'abbaye - et non seulement l'Abbesse - étaient Dames. Elle était située dans le ressort des Parlement, généralité, élection et diocèse de Paris.

D'un procès-verbal d'arpentage dressé en 1777 par le sieur DUBRAY, ingénieur-géographe et inspecteur général aux arpentages de la généralité de Paris, il résulte que le territoire de la paroisse de Chelles comprenait, à la mesure de Paris, 4 900 arpents 21 perches et demie, dont 274 arpents 12 perches en vignes et en terres à vignes, soit une superficie totale d'un peu plus de 1 675 hectares, au lieu de 1 630 actuellement. 900 arpents environ, soit près d'un cinquième étaient la propriété de l'abbaye.

L'origine de cette seigneurie est connue : dans la forêt qui, au sixième siècle, couvrait les environs de Paris, et dont les bois de Vincennes et de Clichy-Montfermeil sont de minuscules vestiges, les rois mérovingiens avaient installé aux abords de la Marne, un " Palais ", en réalité une ferme bâtie en bois, vraisemblablement sur l'emplacement d'une ancienne villa gallo-romaine. " Il y en a qui prétendent, dit le Père PORCHERON, qu'une ferme du village, ornée de tourelles est un reste du palais du roi Chilpéric, il y a 1 200 ans ; mais la tradition de cette métairie, située derrière les murs de l'abbaye, vers le Levant, que l'on appelle encore le Palais des Tournelles, ne paraît point fondée à plusieurs " .

Quoi qu'il en soit, dès cette époque, quelques tenanciers des domaines royaux, des gardiens, des domestiques s'établirent sous la protection de la résidence royale. Un peu plus tard, lorsque le petit monastère de vierges fondé par la reine CLOTILDE eut été considérablement remanié et agrandi par Sainte-Bathilde, les tenanciers et serviteurs de l'abbaye vinrent grossir l'agglomération naissante. Ce modeste groupe de cabanes, situé sur la butte où s'élève maintenant l'église paroissiale, dut prospérer assez rapidement puisqu'au VII<sup>e</sup> siècle, on y comptait déjà plusieurs églises et chapelles, dont l'église Saint-Martin qui subsistait encore en partie au 17<sup>e</sup> siècle.

La métairie de Chelles, fréquentée également par les Carolingiens - Charlemagne en 804, Louis le Débonnaire en 833, Charles le Chauve en 861 - fut peu à peu abandonnée par les Capétiens : le roi Robert y tint un synode le 17 mai 1008 et la dernière charte datée de Chelles serait de l'an 1029.

Cependant, Chelles resta village royal jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle. En 1202, le fisc royal percevait encore 133 livres et demie de revenus en la terre de Chelles. Vers cette époque, les rois se dessaisirent de leurs droits en faveur de l'abbaye, qui devint alors haute justicière.

Dès ce moment, Chelles se présente sous l'apparence qu'il gardera jusqu'à la Révolution : y coexistent deux petits mondes voisins, mais bien distincts : l'abbaye et le bourg.

L'abbaye nous est connue par de nombreuses descriptions. On se souvient de sa principale caractéristique : la présence, à côté des religieuses, au nombre maximum de 80, d'une petite communauté d'une dizaine de clercs (des bénédictins réformés de la congrégation de Saint-Maur, depuis 1637) sous l'autorité de l'Abbesse, malgré les recommandations des conciles et le sage conseil de la règle de Cîteaux : " Quin etiam volentibus conservare continentiam, non est tutum habitare cum feminis " .

Autour de l'abbaye gravitaient un certain nombre d'officiers, gens de justice (bailli, prévôt, tabellion, huissiers, sergents, geôlier), intendant, médecin (l'un d'eux, " le bel Amonio " s'est acquis une certaine célébrité grâce à la plume alerte de Madame de Sévigné), et un plus grand nombre encore de domestiques (jardiniers, hommes de peine, cochers, voituriers, etc ...), sans parler de la " maison de Madame " (l'Abbesse), fort importante sous la prélature de Madame Louise-Adélaïde d'Orléans, première princesse du sang.

En tant que Dame du lieu, la communauté des religieuses de Chelles exerçait, comme tout seigneur féodal, d'importants et nombreux droits seigneuriaux : justice - chasse - pêche - banalité des moulins, fours et pressoirs - cens et dîmes - saisine - aubaine - déshérence - lods et ventes - etc ...

De tous ces droits, tant honorifiques que lucratifs, le plus important, le plus discuté aussi dans les derniers siècles de la monarchie, était le droit de justice - haute, moyenne et basse - dont l'échelle ou pilori, située au milieu du bourg, était le signe distinctif.

Ces droits seigneuriaux étaient d'autant plus pesants à Chelles que, malgré son importance relative, la communauté des habitants ne s'administrait pas elle-même.

La lutte pour l'indépendance communale, à peu près générale en France au cours du 12<sup>e</sup> siècle, eut évidemment son contrecoup à Chelles. Encouragée en sous-main par la royauté, qui y voyait un élément d'affaiblissement des féodaux, et par la papauté, elle se heurta chez nous à l'opiniâtreté des abbesses, jalouses de conserver leurs prérogatives. Le clergé, dit l'abbé COURTÉPÉE dans sa " Description du Duché de Bourgogne ", regardait alors l'établissement des communes comme odieux, en ce qu'il diminuait son autorité ; on voit même l'abbé GUIBERT les nommer exécrables " execrabilibus comuniis " .

Malgré l'existence, pendant quelques années d'une commune basée sur une charte d'affranchissement de Louis le Gros, les Chellois ne pouvant représenter l'original de cette charte qu'ils avaient égaré, perdirent le procès que leur intenta l'Abbesse Marguerite de Pacy devant le Parlement, et la commune fut supprimée. Quelques troubles s'ensuivirent, mais l'amende que les factieux durent payer " les rappela à la raison et à une juste subordination dont on ne s'est plus écarté depuis " (Dom PORCHERON).

Ceci ne veut pas dire que les bourgeois de Chelles fussent complètement dépourvus de représentants capables de défendre leurs intérêts, même à l'encontre des Dames : ils avaient une corporation de bouchers qui exerçait sur les commerçants du village une sorte de juridiction syndicale ; ils élisaient un syndic, dont les attributions, voisines de celles d'un percepteur, s'étendirent peu à peu à toutes les questions intéressant l'administration du bourg. Enfin, et surtout, ils avaient leur pasteur, le curé de la paroisse Saint-André, perpétuellement en lutte contre son confrère de Saint-Georges (paroisse des officiers de l'abbaye), et dont les fonctions débordaient largement du spirituel sur le temporel : tenue des registres d'état-civil, office d'annonces légales, surveillance des sages-femmes, etc ...

Il est bien évident que l'abbaye ne se contentait pas d'exercer ses droits et de percevoir ses dîmes pour la simple satisfaction d' " exploiter " ses vassaux. Cet état social, qui s'était peu à peu formé au cours des siècles, avait pour contrepartie des devoirs de protection et d'assistance. Au surplus, ce grand monastère, qui aurait pu cependant se suffire à lui-même, constituait pour le pays une source de prospérité non négligeable. On voit ainsi Madame d'ORLÉANS mettre à profit son immense crédit pour obtenir la confirmation des

privilèges de Chelles en matière de foires et marchés (lettres patentes de décembre 1720).

La prélatrice de Madame de CLERMONT, Abbessesse " sociale " et maniaque de la bâtisse, qui gouverna Chelles pendant 54 ans, est marquée par de nombreux travaux d'utilité publique : elle fait reconstruire le pont, refondre les cloches de l'église Saint-André (1752), élargir les voies publiques en jetant bas quelques maisons et les vieilles halles. Mais elle ne manque pas de faire rebâtir l'échelle, signe de sa souveraineté. Le 11 octobre 1762, elle pose la première pierre des travaux d'aménagement de la fontaine Sainte-Bathilde et du lavoir public. Enfin, en 1772, elle fait agrandir le cimetière et reconstruire la nef de l'église Saint-André. " Elle reprit, dit le Père PORCHERON , les réparations de son abbaye, malgré les mauvaises années, la cherté des matériaux et (déjà) l'augmentation des salaires des ouvriers ". Entre 1735 et 1771, elle dépensa 526 592 livres pour ses travaux, sans compter 111 558 livres de dettes éteintes. Que le gouvernement d'alors n'a-t-il pas fait appel à cette excellente administratrice pour remettre un peu d'ordre dans les finances publiques !

On le constate, l'abbaye était riche, très riche : depuis le concordat de Bologne, toutes ses Abbesses sont issues des plus grandes familles du royaume : Mesdames de BOURBON, de LORRAINE, de la PORTE, de COSSÉ-BRISSAC, de ROUSSILHE, de VILLARS, d'ORLÉANS, de CLERMONT sont à l'origine d'importantes donations, reçoivent des visites fréquentes et s'entendent à organiser des cérémonies religieuses - ou profanes - d'une magnificence telle qu'on eût pu, s'il faut en croire Madame de SÉVIGNÉ, " s'imaginer en Paradis, n'eût été le grand nombre d'évêques qu'on rencontrait dans ces fêtes " .

En 1376, Charles V et la reine Jeanne de BOURBON viennent présider un tournoi dans la plaine de Chelles, proche la croix Sainte-Bathilde ; à la fin du 16ème siècle, Henri IV rend de fréquentes visites à sa " chaste cousine ", Marie de LORRAINE ; le 12 juillet 1651, arrive la reine d'Angleterre ; au 18è siècle, les princes d'ORLÉANS sont des familiers de la maison.

De grandes fêtes ont lieu lors des cérémonies de translation des reliques. C'est en 1547 qu'est instituée la célébration annuelle de la Translation des Saintes Reliques, le premier dimanche après l'onzième de juillet (notre actuelle fête patronale). Le 22 juillet 1665, une nouvelle translation des reliques de Sainte-Bathilde et de Sainte-Bertille est l'occasion pour l'abbé BOSSUET de prononcer un sermon " généralement applaudi d'un nombreux auditoire " .

Toutes ces visites de personnages illustres, toutes ces fêtes attiraient un grand concours de peuple et ne contribuaient pas peu à la gloire et à la prospérité du bourg. Aussi voit-on les habitants manifester leur joie d'une façon bruyante et parfois violente : lors du retour de Madame de COSSÉ-BRISSAC, " le prieur de Sainte-Croix commençant sa harangue, reçut sur le visage un coup de bâton qui lui fit jeter beaucoup de sang " (Dom PORCHERON). Le bon abbé TORCHET raconte tout au long les cérémonies auxquelles donnait lieu l'arrivée des nouvelles abbesses, et les manifestations de loyalisme de la population : députation à cheval, harangues, mousqueterie aux effets parfois surprenants (Monsieur de la MOTTE- HAUDANCOURT, archevêque de Paris, manqua être

précipité dans la Marne par ses chevaux effrayés), offices religieux et ... banquets, généralement servis avec beaucoup de goût.

La population de Chelles, relativement importante, comptait de nombreux artisans : leur principale cliente est facile à identifier. Un petit bourg de 750 habitants n'a pas besoin pour lui-même de quatre orfèvres. Une maison qui dépensait dans une année (1786) 15 800 livres en viande de boucherie, qui achetait au dehors 29 500 œufs, en plus des 29 906 reçus de la ferme et dont le total des dépenses annuelles s'élevait à la somme coquette de 133 191 livres 19 sols devait assurer à ses fournisseurs une douce sécurité .

Mais, le rôle principal de l'abbaye, rôle auquel elle n'a jamais failli, même et surtout au cours des plus mauvaises années, c'est celui, inépuisable de dispensatrice d'aumônes. On voit toutes les Abbesses faire assaut de générosité : c'est Marguerite de PACY qui, en 1334, ordonne une aumône générale, où il se trouve bien plus de 1 200 pauvres ; c'est Agnès de NEUVILLE qui institue l'aumône des 600 pains que l'on nomme Aumône Sainte-Bathilde ; c'est Marie de LORRAINE qui eût donné jusqu'à son lit s'il n'eût été en si mauvais état ...

Les occasions d'ailleurs ne manquaient pas : inondations, épidémies, famines, guerres. En 1429, les Anglais ravagent Chelles. En septembre 1590, Henri IV et le maréchal de BIRON y livrent une bataille indécise aux ducs de MAYENNE et de PARME. Les troubles de la Fronde y ont leur contre-coup et permettent à la mère HOTMAN de faire preuve d'un tranquille courage au milieu de l'effolement général en " continuant de dîner parce qu'elle ne souperait peut-être point le soir " .

Mais à partir du règne de Louis XIV, il n'y eut plus de batailles que dans le maquis de la procédure et, en cette matière, nos Dames excellaient : témoin le procès des marais qui les opposait au seigneur de Brou et qui ne dura pas moins de 127 ans.

Tout le mécanisme extrêmement compliqué qui constituait l'organisation de l'ancienne France donnait, au 18<sup>e</sup> siècle, des signes évidents de fatigue. Un vent de réforme soufflait. Déjà, le gouvernement du roi Louis XVI, qu'une médaille de 1790 appelle " le restaurateur des libertés françaises " avait aboli la torture, réformé la procédure criminelle, laïcisé en partie l'état- civil et même décidé, dès 1785, pour des raisons d'urbanisme, la démolition de la vieille Bastille.

Depuis 1765, un édit avait organisé la vie municipale dans toutes les paroisses, mais, chose curieuse, les habitants de Chelles ne s'y conformèrent qu'en 1788 et leurs cahiers de doléances aux États-Généraux ne rendent nullement un son révolutionnaire : ils marquent au contraire une grande déférence envers leurs Dames et cette vieille abbaye qui allait disparaître au cours d'évènements que Monsieur TORCHET a contés avec beaucoup de talent et au récit de qui, ma tâche terminée avec la chute de la Monarchie absolue, je ne puis que renvoyer mes lecteurs.